



l'oxygène
à la source

N°161-24

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ANNECY (COMMUNE DELEGUEE D'ANNECY-LE-VIEUX) – RUE DU PRINTEMPS – DEVIATION ET REHABILITATION DU COLLECTEUR – AVENANT N° 3 AVEC LE GROUPEMENT CECCON BTP/FERRAND TP/MITHIEUX TP/TELSTAR

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Michel BEAL, Anthony GRANGER, Patrick LECONTE, Didier SARDA, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ANNECY (COMMUNE DELEGUEE D'ANNECY-LE-VIEUX) – RUE DU PRINTEMPS – DEVIATION ET REHABILITATION DU COLLECTEUR – AVENANT N° 3 AVEC LE GROUPEMENT CECCON BTP/FERRAND TP/MITHIEUX TP/TELSTAR

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application des délibérations n° 131-22 du Bureau du 2 mai 2022 et n° 268-22 du Bureau du 10 octobre 2022, le SILA a conclu un marché de travaux ayant pour objet la déviation et la réhabilitation d'un collecteur, rue du Printemps, sur la commune d'Annecy (commune déléguée d'Annecy-le-Vieux), avec le groupement CECCON BTP/FERRAND TP/MITHIEUX TP/TELSTAR, pour un montant de 718 602,95 € HT.

Un avenant n° 1 a été passé, par décision n° 036-24 du 30 janvier 2024 afin de modifier la répartition entre les cotraitants dans l'acte d'engagement du marché.

Il a été acté par voie d'avenant n° 2, via la délibération n° 067-24 du Bureau du 25 mars 2024, le renoncement à l'avance forfaitaire prévue initialement au marché.

Il s'avère que les quantités d'eaux de nappe pompées dans la tranchée sont supérieures aux quantités prévues initialement au marché. Cela résulte des pluies abondantes de l'automne 2023 qui ont fortement augmenté le niveau de la nappe phréatique, et qu'un pompage en continu a été nécessaire pour réaliser la pose du réseau.

Il convient par voie d'avenant n° 3, de prendre en compte les nouvelles quantités d'eaux pompées, et en conséquence l'augmentation du montant du marché comme suit :

➤ Montant initial du marché :	718 602,95 € HT
➤ Avenant n° 1 :	aucune incidence financière
➤ Avenant n° 2 :	aucune incidence financière
➤ Avenant n° 3 :	+ 14 013 € HT
➤ Nouveau montant du marché :	732 615,95 € HT

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 3 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

- ADOPTÉ -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).

Acte reçu à la Préfecture

Le 27 JUIL. 2024
Publié le - 1 JUIL. 2024

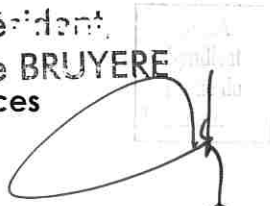
Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Exécutoire le - 1 JUIL. 2024

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Le Président,
Pierre BRUYERE



Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.